

IFRS 18 expliquée : Nouvelles exigences pour le compte de résultat

By houseblend.io Publié le 12 février 2026 53 min de lecture



IFRS 18 : Comment la nouvelle norme sur le compte de résultat modifie votre reporting 2026

Synthèse

La Norme internationale d'information financière 18 (IFRS 18), **Présentation et informations à fournir dans les états financiers**, représente une refonte fondamentale de la présentation du compte de résultat selon les normes IFRS. Adoptée en avril 2024 et applicable à compter du 1er janvier 2027 (une application anticipée étant autorisée), l'IFRS 18 remplace l'IAS 1 et répond aux préoccupations des investisseurs concernant l'incohérence et le manque de comparabilité de l'information financière (Source: www.ifrs.org) (Source: www.ifrs.org). La nouvelle norme impose à toutes les entreprises de classer les produits et les charges en **cinq catégories** – *Opérationnel, Investissement, Financement, Impôt sur le résultat et Activités abandonnées* – les trois premières étant nouvellement définies. De manière cruciale, elle introduit **deux sous-totaux de profit obligatoires** (« Résultat opérationnel » et « Résultat avant financement et impôt sur le résultat »), des options de présentation normalisées des charges (par nature, par fonction ou mixte), des règles strictes sur l'agrégation/désagrégation, et formalise la communication des « indicateurs de performance définis par la direction » (IPD ou MPM en anglais) au sein des états financiers audités (Source: www.ifrs.org) (Source: blog.pwc.lu).

Ce rapport examine le contexte historique et la justification de l'IFRS 18, détaille ses exigences exhaustives et analyse les impacts opérationnels sur le reporting 2026 des entreprises. Nous examinons comment l'IFRS 18 améliore la transparence et la comparabilité (comme le soulignent l'IASB et les principaux cabinets d'audit) (Source: www.ifrs.org) (Source: www.ey.com), tout en abordant les défis qu'elle pose pour les systèmes, les processus et la communication avec les parties prenantes. Les principales conclusions sont les suivantes :

- **Structure et comparabilité renforcées** : Le format défini du compte de résultat par l'IFRS 18 réduit la diversité des pratiques de reporting. En exigeant que toutes les entités présentent un « **Résultat opérationnel** » et des catégories de postes cohérentes, l'IFRS 18 fournit aux investisseurs des « points d'ancrage cohérents » pour la comparaison entre entreprises (Source: www.ifrs.org) (Source: www.ey.com).

- **Inclusion de mesures non-IFRS** : Pour la première fois, certains indicateurs non-IFRS (appelés MPM) doivent faire l'objet d'un rapprochement avec les totaux IFRS dans les états financiers. Cela accroît l'auditabilité et la compréhension par les investisseurs d'éléments tels que l'EBITDA ou le profit ajusté (Source: kpmg.com) (Source: blog.pwc.lu).
- **Préparation des données et des systèmes** : Les nouvelles règles de classification signifient que de nombreuses entreprises doivent repenser leur plan comptable, mettre à niveau leurs systèmes informatiques et modifier leurs contrôles internes pour capturer des données granulaires (par exemple, les écarts de change alloués par catégorie) (Source: kpmg.com) (Source: www.ey.com). Pour les entreprises clôturant en décembre, ces changements doivent être en place d'ici le 1er janvier 2026 afin que les chiffres comparatifs de 2026 puissent être produits selon le nouveau schéma (Source: kpmg.com) (Source: www.accountancyireland.ie).
- **Alignement des parties prenantes** : Les entreprises doivent former la direction, les auditeurs et les investisseurs sur la manière dont l'IFRS 18 modifiera les indicateurs de performance. Par exemple, les entités qui financent des clients (comme les banques ou les captives de financement) comptabiliseront par défaut les revenus d'intérêts dans la catégorie **Opérationnel** (Source: www.deloitte.com) (Source: blog.pwc.lu). Toutes ces nuances nécessitent une communication claire pour éviter toute interprétation erronée.
- **Implications plus larges** : Au-delà des états financiers, l'IFRS 18 peut avoir un impact sur les clauses restrictives (covenants), les plans de bonus et le reporting stratégique. Les entreprises ayant lié leurs objectifs à des sous-totaux tels que le « résultat opérationnel » doivent réévaluer ces accords, car l'IFRS 18 définit le « résultat opérationnel » strictement selon ses règles de catégorie (Source: kpmg.com).

En résumé, l'IFRS 18 est un changement radical qui transformera la manière dont la performance financière est rapportée (souvent décrit comme « le changement le plus important en plus de 20 ans » (Source: www.ifrs.org) (Source: www.deloitte.com). Ce rapport propose un examen détaillé des dispositions de l'IFRS 18, des perspectives sectorielles et juridictionnelles, des considérations pratiques de mise en œuvre et des implications pour le reporting financier en 2026 et au-delà.

Introduction et contexte

La nécessité d'un changement dans le reporting financier

Depuis l'introduction des normes IFRS, la **présentation du compte de résultat** sous IAS 1 était largement flexible. Bien que cela ait permis aux entreprises de rendre compte de leurs activités d'une manière qui leur était propre, cela a également conduit à une prolifération de formats et de mesures non-IFRS (« mesures alternatives de performance ») rendant la comparabilité difficile (Source: www.journalofaccountancy.com) (Source: blog.pwc.lu). Les investisseurs et les analystes se plaignent depuis longtemps de l'**incohérence** des comptes de résultat, décrivant les efforts pour comparer des formats divers comme revenant à « comparer des montagnes différentes » (Source: blog.pwc.lu). De plus, les sous-totaux définis par la direction (comme l'« EBITDA ajusté » ou le « résultat sous-jacent ») n'apparaissaient souvent que dans le rapport de gestion ou le rapport d'activité, en dehors des états financiers audités, ce qui soulevait des inquiétudes quant à la transparence (Source: www.journalofaccountancy.com) (Source: blog.pwc.lu).

En réponse, l'International Accounting Standards Board (IASB) a lancé le projet *Primary Financial Statements* (États financiers principaux), aboutissant à l'IFRS 18. L'objectif était succinct : **améliorer la transparence, la comparabilité et l'utilité pour la prise de décision** du compte de résultat et du tableau des flux de trésorerie (Source: www.ifrs.org) (Source: www.deloitte.com). Comme l'a souligné le président de l'IASB, Andreas Barckow, l'IFRS 18 « représente le changement le plus important dans la présentation de la performance financière des entreprises depuis l'introduction des normes comptables IFRS il y a plus de 20 ans » (Source: www.ifrs.org). La norme cible explicitement les besoins des investisseurs : elle crée une **structure commune** (catégories et sous-totaux définis) et intègre les analyses de la direction (MPM) dans les états financiers où elles peuvent être auditées (Source: www.ifrs.org) (Source: kpmg.com).

Les principaux objectifs de l'IFRS 18 sont décrits sur le site Web de la Fondation IFRS : elle « *définit les exigences globales pour la présentation et les informations à fournir dans les états financiers* », plus précisément en (a) introduisant **deux sous-totaux de niveau de profit définis** (« résultat opérationnel » et « résultat avant financement et impôt sur le résultat »), (b) imposant la communication des **indicateurs de performance définis par la direction (MPM)**, et (c) ajoutant de nouvelles directives sur l'**agrégation et la désagrégation des postes** (Source: www.ifrs.org). Ces mesures sont conçues pour :

- **Normaliser les indicateurs de base** : En imposant le « résultat opérationnel » et le « résultat avant financement et impôt sur le résultat », l'IFRS 18 donne à toutes les entreprises un sous-total de référence commun (Source: www.ifrs.org) (Source: www.journalofaccountancy.com).
- **Améliorer la compréhension de la vision de la direction** : En définissant les MPM et en exigeant une note d'information unique de rapprochement, les investisseurs peuvent voir exactement comment les mesures « ajustées » ou « de base » d'une entreprise se rapportent aux résultats IFRS (Source: kpmg.com) (Source: blog.pwc.lu).

- **Encourager un niveau de détail utile** : Des règles d'agrégation plus strictes et le découragement des catégories « autres » signifient que les postes significatifs doivent être présentés séparément (Source: [kpmg.com](https://www.kpmg.com)) (Source: www.accountancyireland.ie).

L'IASB a officiellement publié l'IFRS 18 en avril 2024, remplaçant l'IAS 1 (qui datait de 1997 avec des amendements ultérieurs) (Source: www.ifrs.org). Elle est applicable au 1er janvier 2027 (périodes annuelles) et les entreprises doivent l'appliquer de manière **rétrospective** (Source: www.ifrs.org) (Source: www.ifrs.org). En termes pratiques, les premiers états financiers IFRS 18 concerneront les résultats de 2027 (avec les comparatifs de 2026). Pour les entreprises clôturant en décembre, cela signifie mettre en œuvre les changements d'ici le 1er janvier 2026 afin que les comparatifs de 2026 puissent être retraités selon l'IFRS 18 (Source: [kpmg.com](https://www.kpmg.com)) (Source: www.accountancyireland.ie). L'adoption anticipée est autorisée, et de nombreux conseillers recommandent d'ailleurs de planifier la mise en œuvre immédiatement en raison de l'ampleur du changement (Source: www.deloitte.com) (Source: www.accountancyireland.ie).

De l'IAS 1 à l'IFRS 18 : un paysage en évolution

L'IAS 1, le prédécesseur de l'IFRS 18, fournissait depuis longtemps des concepts tels que la classification par fonction ou par nature de charge, et l'exigence d'un jeu complet d'états financiers (Source: www.ifrs.org). Cependant, les exigences de l'IAS 1 étaient fondées sur des principes et permettaient un large choix dans la structuration des états financiers ; les sous-totaux tels que la marge brute ou l'EBITDA étaient à la discrétion de la direction et non imposés (Source: www.accaglobal.com) (Source: blog.pwc.lu). Au fil des ans, des amendements ponctuels (par exemple, l'Initiative sur les informations à fournir en 2014) ont tenté d'améliorer la présentation de l'IAS 1, mais aucun n'a directement traité la cause profonde : l'absence d'un format normalisé de compte de résultat (Source: www.ifrs.org) (Source: blog.pwc.lu).

L'IFRS 18 hérite désormais d'une grande partie du cadre de l'IAS 1 pour le bilan et le tableau des flux de trésorerie (inchangés), mais *remanie complètement le compte de résultat* (Source: www.ifrs.org) (Source: www.journalofaccountancy.com). L'IASB a conservé de nombreuses dispositions de l'IAS 1 (par exemple, de nombreuses règles relatives aux postes du bilan et des exigences générales), mais en a déplacé d'autres (telles que l'importance relative et l'étendue des informations à fournir) dans l'IFRS 18 ou des normes connexes (Source: www.ifrs.org) (Source: www.ifrs.org). Notamment, le champ d'application de l'IFRS 18 est limité à la présentation et aux informations à fournir – *elle ne modifie pas la comptabilisation ou l'évaluation* des éléments (Source: www.ifrs.org). Ainsi, le résultat net d'une entreprise reste inchangé ; ce qui change, c'est *la manière dont les éléments transitent par le compte de résultat et la manière dont les résultats sont présentés* (Source: [kpmg.com](https://www.kpmg.com)).

Les fondements des conclusions de l'IASB (non cités ici) montrent qu'IFRS 18 est l'aboutissement de recherches et de consultations approfondies (notamment des concertations auprès des investisseurs, des tests sur le terrain et des débats au sein de l'IASB). Elle reflète la frustration des investisseurs face aux chiffres « ajustés » ou non-IFRS qui étaient difficiles à rapprocher (Source: www.journalofaccountancy.com) (Source: blog.pwc.lu). Par exemple, les indicateurs ajustés amélioraient souvent la performance publiée d'une manière qui laissait les analystes « sans une vision claire et cohérente » des résultats réels (Source: www.journalofaccountancy.com). En structurant les états financiers de manière plus normalisée et transparente, IFRS 18 vise à « moderniser le reporting » et à l'aligner sur la façon dont les entreprises conçoivent leur performance (Source: www.journalofaccountancy.com) (Source: www.deloitte.com).

Contexte historique : appels au changement

La genèse d'IFRS 18 peut être attribuée à plusieurs facteurs au cours de la dernière décennie. L'un des principaux moteurs a été l'utilisation généralisée de **mesures alternatives de performance (MAP)** telles que l'EBITDA. Des recherches ont montré que de nombreuses entreprises mettent largement en avant ces chiffres « non-PCGR », mais avec des définitions variables et sans confirmation d'audit (Source: www.journalofaccountancy.com) (Source: blog.pwc.lu). Cela a conduit à des appels (émanant d'organismes comme l'Autorité européenne des marchés financiers et des retours d'enquêtes auprès des investisseurs) pour une meilleure réglementation des indicateurs de performance. L'IASB a reconnu ce problème dans des projets tels que son initiative « Better Communication in Financial Reporting » au milieu des années 2010, qui a abouti à la révision des exigences d'IAS 1 et, finalement, au lancement du projet sur les états financiers principaux (*Primary Financial Statements*).

Un autre élan est venu des progrès de l'analyse des données et de la technologie. Comme le décrivent les commentaires académiques et professionnels, les analystes s'appuient de plus en plus sur des flux de données numériques et sur une comparabilité automatisée. Dans un « monde axé sur les données », les analystes ont besoin de rubriques normalisées et lisibles par machine dans le compte de résultat pour comparer efficacement les entreprises (Source: www.journalofaccountancy.com). IFRS 18 y répond en réduisant la diversité des rubriques et en imposant des sous-totaux et des libellés cohérents (Source: www.journalofaccountancy.com) (Source: blog.pwc.lu).

Un troisième facteur est la mondialisation. Les investisseurs souhaitent comparer des entreprises au-delà des frontières. L'incohérence des règles PCGR nationales (et même les diverses interprétations d'IAS 1) rendait difficile l'étalonnage, par exemple, d'une société de l'UE par rapport à une société cotée aux États-Unis (où les US GAAP prévoyaient certains sous-totaux définis comme le « résultat opérationnel », mais même cela variait).

IFRS 18 garantit que, sous le référentiel IFRS, toutes les entreprises présentent au moins les mêmes sous-totaux de base dans le compte de résultat, uniformisant ainsi les règles du jeu (Source: www.journalofaccountancy.com) (Source: www.ey.com).

Enfin, IFRS 18 peut être vue dans le contexte de normes antérieures visant le compte de résultat. Par exemple, IFRS 8 (Secteurs opérationnels) exige des informations sectorielles, mais IFRS 18 affecte désormais la manière dont les informations sectorielles se connectent aux catégories du compte de résultat. De même, IFRS 15 (Produits des activités ordinaires tirés de contrats avec des clients) et IFRS 16 (Contrats de location) ont modifié le contenu des états financiers ; IFRS 18 modifie le *format* et les informations à fournir concernant ce contenu. Ensemble, ces réformes indiquent un virage général vers un reporting financier plus transparent et comparable.

Principales exigences d'IFRS 18

Cinq catégories normalisées du compte de résultat

Sous IAS 1, les entreprises pouvaient libeller et organiser les lignes de produits et de charges avec une liberté considérable. IFRS 18 **change radicalement la donne en exigeant cinq catégories prédéfinies dans l'état du résultat net** (Source: blog.pwc.lu) (Source: www.deloitte.com). Tous les éléments de produits et de charges doivent être classés dans l'une des catégories suivantes :

- **Opérationnel** – la catégorie *résiduelle* ou par défaut pour les activités commerciales principales d'une entreprise et tout élément ne figurant pas dans les autres catégories (Source: www.leash.co.za) (Source: blog.pwc.lu).
- **Investissement** – pour les rendements des actifs « à long terme » utilisés indépendamment de l'activité principale (plus de détails sur les critères ci-dessous) (Source: www.leash.co.za) (Source: blog.pwc.lu).
- **Financement** – pour les activités impliquant le financement ou la levée de capitaux (dette, etc.), distinctes des opérations quotidiennes (Source: www.leash.co.za) (Source: blog.pwc.lu).
- **Impôts sur le résultat** – toutes les charges ou produits d'impôts selon IAS 12 (cela suit la pratique existante).
- **Activités abandonnées** – le profit ou la perte provenant de secteurs abandonnés (sous IFRS 5), également cohérent avec IAS 1.

Les catégories *opérationnel*, *investissement* et *financement* sont nouvellement définies par IFRS 18 (les deux dernières existaient déjà sous IAS 1 en tant que concepts larges mais manquaient de directives précises). IFRS 18 fournit des critères détaillés sur ce qui appartient à chaque catégorie. Comme l'explique un résumé, la catégorie *Opérationnel* comprend généralement les « résultats des activités commerciales principales et tous les produits et charges non classés dans d'autres catégories » – essentiellement un fourre-tout pour les éléments centraux et résiduels (Source: www.leash.co.za) (Source: blog.pwc.lu).

La catégorie *Investissement* est destinée aux rendements des actifs qui génèrent des revenus « indépendamment » des autres ressources de l'entreprise (Source: www.leash.co.za) (Source: blog.pwc.lu). Les exemples courants cités incluent : les entreprises associées et coentreprises comptabilisées selon la méthode de la mise en équivalence ; les intérêts et dividendes sur les excédents de trésorerie ; les revenus locatifs et les gains de juste valeur sur les immeubles de placement ; et d'autres investissements passifs (Source: www.leash.co.za) (Source: www.accaglobal.com). Si une entreprise manufacturière perçoit des intérêts sur des dépôts bancaires, ces intérêts iraient dans la catégorie Investissement (puisque l'investissement n'est pas son activité principale).

La catégorie *Financement* couvre tous les produits et charges issus d'**actions de financement**. Cela inclut les intérêts sur les emprunts bancaires, les coûts d'émission d'obligations, les variations de juste valeur de la dette et la désactualisation des obligations de retraite – essentiellement le coût de la levée ou du service du financement (Source: www.leash.co.za) (Source: www.accaglobal.com). IAS 1 exigeait déjà certaines rubriques de financement, mais IFRS 18 formalise et élargit cela. Crucialement, IFRS 18 définit deux types de passifs : les **passifs de financement** (qui impliquent *uniquement* la levée de fonds, ex : obligations, emprunts) dont les produits/charges associés vont dans Financement, et les **autres passifs** (ceux découlant de transactions plus larges, ex : passifs locatifs ou provisions), où seules certaines composantes (intérêts ou désactualisation) vont dans Financement tandis que d'autres composantes (comme les coûts de service) restent dans Opérationnel (Source: www.accaglobal.com).

Les deux catégories restantes (Impôts sur le résultat et Activités abandonnées) suivent les règles d'IAS 1 et d'IFRS 5 et ne sont pas modifiées sur le fond. Cependant, en les listant explicitement, IFRS 18 garantit que chaque élément du compte de résultat s'insère dans l'un des cinq compartiments (Source: blog.pwc.lu).

Un aspect nuancé de ces catégories est la manière dont les **activités commerciales principales d'une entité** peuvent l'emporter sur les règles générales. IFRS 18 reconnaît que pour certaines entreprises (en particulier les institutions financières ou les investisseurs), l'investissement ou le financement constitue en réalité l'activité *centrale*. Par exemple, l'activité principale d'une banque est de fournir des financements ; ainsi, de nombreux

éléments qui figureraient normalement dans Financement pour d'autres entreprises doivent être dans Opérationnel pour la banque (Source: www.deloitte.com) (Source: blog.pwc.lu). Inversement, l'activité principale d'un fonds de pension est l'investissement, ce qui modifie le classement des éléments. IFRS 18 stipule explicitement que si l'activité principale spécifiée d'une entité est d'investir dans des actifs particuliers ou de fournir un financement à long terme à des clients, alors les produits/charges de ces activités vont dans Opérationnel au lieu de la catégorie habituelle (Source: www.deloitte.com) (Source: blog.pwc.lu). En effet, IFRS 18 garantit que « le résultat opérationnel inclura les résultats des activités commerciales principales d'une entité » (Source: blog.pwc.lu). Ce principe introduit un jugement significatif : les entreprises doivent déterminer soigneusement leurs activités principales et classer les éléments en conséquence, ce qui peut différer entre la société mère et les filiales dans des groupes diversifiés (Source: www.accountancyireland.ie) (Source: www.accountancyireland.ie).

Des exemples pratiques illustrent ces règles. Un fabricant qui vend occasionnellement des machines excédentaires peut classer le gain dans *Investissement*, car la vente d'actifs n'est pas son métier principal (Source: www.accountancyireland.ie). Mais si l'activité principale d'une entreprise est l'achat et la vente d'équipements, des gains similaires vont dans *Opérationnel*. IFRS 18 précise même qu'un fabricant proposant un financement à ses clients (ex : plans de paiement à long terme) pourrait être considéré comme ayant le financement comme activité centrale ; ainsi, les intérêts perçus sur ces prêts iraient dans *Opérationnel* (Source: www.accountancyireland.ie). Ces jugements sont complexes et feront l'objet de futures discussions à l'ordre du jour de l'IFRIC (Source: www.accountancyireland.ie) (Source: www.ifrs.org). Ce qui est clair, c'est qu'IFRS 18 exige de la transparence : les entreprises doivent indiquer comment elles ont défini leurs activités principales et comment cela a affecté le classement.

L'effet de ces règles est double : premièrement, il aligne le reporting sur la réalité économique (ainsi, une banque affiche ses prêts de base dans le résultat opérationnel) ; deuxièmement, il améliore la comparabilité (ainsi, deux banques ou deux constructeurs automobiles auront des comptes de résultat organisés de manière similaire). Mais cela signifie aussi que deux entreprises d'un même groupe peuvent classer les éléments différemment si leur mix d'activités diffère, ce qui complique la consolidation et nécessite des politiques détaillées (Source: www.accountancyireland.ie) (Source: www.accountancyireland.ie). Des organismes de réglementation (comme le FRC au Royaume-Uni) accordent même des dispenses (par exemple sur la ventilation par nature) pour certaines entités, mais l'orientation générale d'IFRS 18 est une catégorisation unifiée et logique de toutes les rubriques du compte de résultat (Source: www.accountancyireland.ie) (Source: www.accountancyireland.ie).

Sous-totaux et informations à fournir obligatoires

Parallèlement aux catégories fixes, IFRS 18 impose des sous-totaux spécifiques dans le compte de résultat, réduisant ainsi l'ambiguïté. Les deux **nouveaux sous-totaux obligatoires** sont :

- **Résultat opérationnel (profit ou perte)** – défini comme le résultat après tous les *produits et charges opérationnels*, c'est-à-dire avant le financement et les impôts. Ce sous-total isole les résultats des activités centrales (Source: www.ey.com) (Source: blog.pwc.lu).
- **Résultat (profit ou perte) avant financement et impôts sur le résultat** – essentiellement le résultat avant intérêts et impôts (EBIT), c'est-à-dire le résultat opérationnel moins tout élément non lié au financement (il n'en reste aucun) mais avant impôts (Source: www.ey.com) (Source: blog.pwc.lu).

En pratique, le « Résultat opérationnel » se situe entre les catégories opérationnel/investissement/financement et la ligne d'impôt sur le compte de résultat. Les préparateurs de rapports financiers devront le calculer explicitement. Avant IFRS 18, des termes comme « Résultat opérationnel » étaient utilisés de manière variable (signifiant parfois EBIT, parfois autre chose) ; sous IFRS 18, le « Résultat opérationnel » a une définition spécifique basée sur les catégories (Source: www.journalofaccountancy.com) (Source: blog.pwc.lu). De même, le « Résultat avant financement et impôts sur le résultat » fournit une ligne universellement requise (auparavant, les entreprises devaient présenter le « résultat avant impôts », mais pas nécessairement avant financement).

L'IFRS 18 impose également que le **résultat net final** soit libellé « Résultat » (ce qui était déjà requis par l'IAS 1 et reste inchangé) (Source: blog.pwc.lu). Contrairement aux deux nouveaux sous-totaux de l'IFRS 18, certains sous-totaux traditionnels restent facultatifs : la « Marge brute » et le « Résultat avant impôt » peuvent toujours être présentés s'ils sont utiles, et l'IFRS 18 précise explicitement que les entreprises peuvent présenter des sous-totaux supplémentaires comme la marge brute s'ils aident le compte de résultat à fournir « un résumé structuré utile » (Source: www.accaglobal.com) (Source: blog.pwc.lu).

Tous les sous-totaux doivent désormais être clairement libellés et audités. Le *Journal of Accountancy* note que l'IFRS 18 exige des *libellés normalisés* et des postes spécifiques, réduisant ainsi l'ambiguïté (Source: www.journalofaccountancy.com). Cela aide les parties prenantes, car chacun interprète le « Résultat opérationnel » de manière cohérente. Toutefois, les entreprises doivent être prudentes si elles utilisent historiquement des termes comme « EBITDA » ou « résultat ajusté » dans leurs contrats : l'IFRS 18 n'impose pas ces libellés au corps du compte de résultat, mais si de telles mesures sont présentées, elles constitueront des MPM (voir section suivante) et non des substituts aux nouveaux sous-totaux définis selon les termes de l'IFRS 18 (Source: kpmg.com) (Source: blog.pwc.lu).

Dans les notes, l'IFRS 18 exige également des informations à fournir pour certains aspects du compte de résultat, comme un tableau des charges opérationnelles par nature si l'entreprise utilise une présentation par destination (Source: www.pwc.com). Ces exigences garantissent que même si les charges sont regroupées par fonction (destination) au compte de résultat, les lecteurs peuvent toujours en voir la ventilation (ex : dotations aux amortissements, frais de personnel, matières premières). Les entreprises devront expliquer leur choix entre une présentation « par nature » ou « par destination » et l'appliquer de manière cohérente (Source: www.pwc.com) (Source: www.journalofaccountancy.com).

Indicateurs de performance définis par la direction (MPM)

L'un des changements les plus visibles de l'IFRS 18 est la manière dont elle traite les indicateurs propres à la direction. L'IFRS 18 définit un sous-ensemble de mesures non-IFRS appelées **Indicateurs de performance définis par la direction (MPM - Management Performance Measures)**. Un MPM est un sous-total de produits ou de charges satisfaisant à trois critères : (1) il ne s'agit pas d'un chiffre requis par les normes IFRS, (2) il est utilisé dans les communications externes (ex : présentations ou communiqués de presse), et (3) il reflète le point de vue de la direction sur la performance financière globale (Source: kpmg.com) (Source: blog.pwc.lu). En pratique, cela signifie que les indicateurs alternatifs de performance (IAP) courants tels que l'EBITDA, le résultat opérationnel ajusté, le résultat de base, etc., seront souvent qualifiés de MPM si l'entreprise en a fait la promotion à l'extérieur.

Sous les pratiques antérieures, les entreprises ne rapportaient souvent ces IAP que dans le rapport de gestion ou lors des conférences téléphoniques sur les résultats. L'IFRS 18 **les intègre dans les états financiers**. Plus précisément, l'IFRS 18 exige une *note unique* résumant tous les MPM présentés dans le reporting externe, précisant clairement qu'ils représentent le point de vue de la direction et peuvent ne pas être comparables avec d'autres entreprises (Source: kpmg.com) (Source: blog.pwc.lu). Pour chaque MPM, la note doit inclure :

- Une description de l'aspect de la performance qu'il véhicule et pourquoi la direction estime qu'il est utile (Source: kpmg.com) (Source: blog.pwc.lu).
- Le mode de calcul du MPM (c'est-à-dire les éléments qu'il inclut ou exclut) (Source: kpmg.com).
- Et surtout, un **rapprochement avec le sous-total IFRS comparable le plus proche** (Source: kpmg.com) (Source: blog.pwc.lu). Cela signifie, par exemple, que si une entreprise publie un « EBITDA ajusté », la note doit montrer comment on parvient à ce chiffre en partant du « Résultat opérationnel » IFRS (ou du sous-total défini par l'IFRS pertinent), avec des colonnes distinctes pour les effets fiscaux et les intérêts non contrôlés sur chaque élément de rapprochement.

Il s'agit d'un changement majeur. Comme l'explique le *Journal of Accountancy*, les MPM « doivent désormais apparaître dans les états financiers, plutôt que d'être enfouis dans des commentaires non audités » (Source: www.journalofaccountancy.com). Les auditeurs auditeront ces notes de rapprochement et en vérifieront la logique. L'objectif est d'« **améliorer la discipline et la transparence** » de ces mesures (Source: kpmg.com) (Source: blog.pwc.lu). Bien que l'IFRS 18 n'interdise aucun IAP particulier, elle restreint sévèrement le type de mesures qui seront tolérées (elles doivent être entièrement expliquées et justifiées). Par exemple, PwC note que les entreprises devront réévaluer leur ensemble d'IAP et les aligner sur la définition formelle des MPM de l'IFRS 18 (Source: www.accountancyireland.ie).

En résumé, **ce qui était autrefois du « non-GAAP » ne peut plus être caché** : l'IFRS 18 exige effectivement que toute mesure de performance utilisée en externe par la direction (ex : « BPA hors élément A » ou « résultat sous-jacent ») soit définie, rapprochée et présentée dans les notes. L'IFRS elle-même déclare que l'objectif est d'offrir aux investisseurs « des informations plus transparentes et comparables », y compris sur les indicateurs propres à la direction (Source: www.ifrs.org) (Source: blog.pwc.lu).

Agrégation, désagrégation et libellés

Un autre pilier de l'IFRS 18 est le **renforcement des directives sur l'agrégation et la désagrégation** dans tous les états financiers primaires. Bien que l'IAS 1 contenait déjà des principes sur l'importance relative et la non-dissimulation d'informations, l'IFRS 18 apporte plus de clarté. La règle générale est la suivante : **les éléments qui partagent des « caractéristiques économiques » doivent être agrégés, et ceux qui diffèrent doivent être désagrégés**, afin de garantir que les montants significatifs soient visibles (Source: kpmg.com) (Source: www.ifrs.org). En langage clair, les entreprises ne peuvent plus simplement tout regrouper sous la mention « Autres » à moins que cela ne soit réellement non significatif ; l'IFRS 18 décourage explicitement les catégories « autres » larges sans explication (Source: kpmg.com) (Source: www.accountancyireland.ie).

Par exemple, l'IFRS 18 stipule que les entités doivent minimiser l'utilisation de postes « autres » non spécifiés et, s'ils sont utilisés, fournir des informations supplémentaires sur leur composition (Source: kpmg.com). Elle exige également de prendre en compte des caractéristiques telles que la nature, la fonction, la taille, la base d'évaluation ou l'environnement réglementaire lors du regroupement des informations (Source:

www.accountancyireland.ie) (Source: www.deloitte.com). Cela signifie qu'une entité doit regrouper les éléments selon des schémas significatifs – par exemple, tous les frais de vente ensemble, tous les coûts de R&D ensemble – plutôt que d'agréger des coûts sans rapport. Si deux postes présentent des schémas de rentabilité future ou de risque différents, ils doivent être présentés séparément.

Il est important de noter que l'IFRS 18 clarifie ce qui relève du **corps de l'état financier** par rapport aux notes. De nombreux postes qui étaient auparavant facultatifs ou laissés au jugement doivent désormais être présentés s'ils sont significatifs (ex : lignes distinctes pour les amortissements ou les dépréciations, quote-part du résultat des coentreprises, etc., selon la nature de l'entité). Inversement, seuls les éléments d'une importance appropriée doivent figurer au corps de l'état ; tout le reste va dans les notes où il est expliqué en détail. Cette logique cohérente, explique la Fondation IFRS, permettra de « fournir des informations plus détaillées et utiles » (Source: www.ifrs.org).

Pour les charges opérationnelles, l'IFRS 18 stipule explicitement que si une entité présente le compte de résultat par destination (ex : coût des ventes, frais administratifs) au corps de l'état, elle doit fournir la ventilation par nature (ex : salaires, amortissements) dans une note (Source: www.pwc.com). Cela garantit que même lorsque nous voyons un chiffre groupé comme le « coût des ventes », nous savons ce qui l'a généré. Les règles précisent également que si une présentation mixte est utilisée (certains éléments par destination, d'autres par nature), les postes doivent être clairement libellés pour indiquer leur portée (Source: www.accaglobal.com).

En résumé, les **principes d'agrégation/désagrégation** de l'IFRS 18 obligent les entreprises à justifier la manière dont elles ont combiné ou scindé les éléments, toujours dans l'intérêt des investisseurs. L'accent est mis sur une *organisation significative de l'information*, sans masquer les éléments importants. Les commentateurs académiques notent que cela éliminera probablement de nombreux postes « divers » et forcera la divulgation de détails auparavant enfouis (Source: www.accountancyireland.ie) (Source: www.deloitte.com).

Autres règles de présentation

Au-delà des principales catégories et sous-totaux du compte de résultat, l'IFRS 18 reprend les règles existantes de l'IAS 1 sur les postes qui restent pertinents. Par exemple, l'IAS 1 exigeait la présentation de certains postes minimaux (chiffre d'affaires, résultat net, etc.), dont certains sont conservés par l'IFRS 18. Cependant, l'IFRS 18 intègre également explicitement les paragraphes de l'IAS 1 qui n'ont pas été reconsidérés et déplace d'autres vers des normes connexes. Par exemple, le classement de la trésorerie et des équivalents de trésorerie est désormais abordé parallèlement à l'IFRS 7, et les définitions de « importance relative » et d'« agrégation » sont transférées de l'IAS 1 vers le glossaire de l'IFRS 18 (Source: www.ifrs.org) (Source: www.ifrs.org).

L'IFRS 18 traite également d'éléments spécifiques comme les gains ou pertes extraordinaires (qui n'existent plus depuis l'ère IFRS 15/16) et met l'accent sur la cohérence des libellés et de la terminologie dans tous les rapports (Source: www.journalofaccountancy.com). Les entités doivent continuer à se conformer à toute norme IFRS spécifique qui impose des postes (par exemple, l'IAS 12 exige toujours une ligne pour l'impôt, l'IFRS 7 des lignes dans le tableau des flux de trésorerie, etc.), mais l'IFRS 18 intègre explicitement ces reprises. Les comités d'audit et les préparateurs doivent donc mettre à jour leurs modèles pour inclure les nouveaux postes obligatoires (pour le résultat opérationnel et autres) et assurer l'alignement avec les textes IFRS.

Il convient de noter que si l'IFRS 18 se concentre sur le compte de résultat, de nombreux principes s'étendent aux tableaux des flux de trésorerie et des variations de capitaux propres (via les directives sur l'agrégation). Par exemple, la logique de désagrégation renforcée s'applique à tous les états financiers primaires et aux notes, pas seulement au compte de résultat (Source: www.pwc.com) (Source: www.deloitte.com). Collectivement, l'IFRS 18 favorise la cohérence de l'ensemble des états financiers : si un élément (disons, un produit d'intérêt) est classé comme financement dans le compte de résultat, il doit s'aligner en conséquence dans le tableau des flux de trésorerie et les annexes.

Considérations de mise en œuvre et impact pratique

Transition et calendrier

L'IFRS 18 est applicable aux périodes s'ouvrant à compter du 1er janvier 2027 (Source: www.ifrs.org) (Source: www.ifrs.org). Étant donné que la norme exige une **application rétrospective avec retraitement des comparatifs**, les entreprises clôturant en 2027 devront présenter les comparatifs 2026 selon l'IFRS 18. En termes pratiques, cela signifie que pour une clôture au 31 décembre 2027, les changements liés à l'IFRS 18 doivent être en place dès le 1er janvier 2026 (Source: kpmg.com) (Source: www.accountancyireland.ie). Les préparateurs doivent retraiter le compte de résultat de 2026 selon le nouveau format et produire un rapport intermédiaire en 2027 présentant les nouvelles catégories. (PwC souligne spécifiquement que les entreprises concernées devraient suivre les données pertinentes dès 2024 pour construire leurs retraitements (Source: www.accountancyireland.ie).)

L'adoption anticipée est autorisée, et de nombreux consultants l'encouragent pour résoudre les problèmes potentiels avant l'adoption obligatoire. Comme l'indique une note de conseil : « Il est temps de se préparer », exhortant les entreprises à planifier la mise en œuvre bien à l'avance (Source: [kpmg.com](https://www.kpmg.com)). Compte tenu des modifications importantes des systèmes et des processus nécessaires, les entreprises commencent généralement leurs projets de transition vers l'IFRS 18 deux à trois ans avant la date d'entrée en vigueur. Fin 2025, de nombreuses entreprises réalisent des évaluations d'impact ou testent de nouveaux formats de reporting pour leurs publications intermédiaires de 2025 ou 2026.

En termes de gouvernance, la responsabilité de la préparation à l'IFRS 18 incombe généralement au CFO / à la fonction de reporting du Groupe, mais elle exige un effort transversal (finance, informatique, RH/formation, relations investisseurs). La note consultative de KPMG (Royaume-Uni) souligne même que les équipes chargées des relations investisseurs, de la communication externe et du juridique (pour les clauses restrictives ou *covenants*) doivent être impliquées dès le début (Source: [kpmg.com](https://www.kpmg.com)). La feuille de route de PwC montre de la même manière qu'une adoption efficace en 2027 nécessite des changements dès 2026, avec un alignement de la direction sur les stratégies de communication auprès des parties prenantes (Source: www.accountancyireland.ie). Les organismes de réglementation de certaines juridictions (par exemple, le FRC au Royaume-Uni) peuvent exiger la publication de l'impact de l'IFRS 18 avant son adoption complète — ce qui suggère que les entreprises devraient inclure les préparatifs liés à l'IFRS 18 dans leurs rapports des exercices 2025 et 2026 (Source: www.accountancyireland.ie).

Changements de systèmes et de processus

Parce que l'IFRS 18 modifie la *structure* des états financiers primaires, elle aura souvent des **implications étendues sur les processus** :

- **Plan comptable et saisie des données** : Les entreprises pourraient devoir réviser leur plan comptable afin que chaque transaction puisse être classée comme opérationnelle, d'investissement ou de financement (ou impôts, etc.). Par exemple, les codes système pour les charges d'intérêts devront indiquer si le passif sous-jacent est un passif de financement ou un autre passif (les règles de classification reposant sur cette distinction) (Source: www.accaglobal.com) (Source: [kpmg.com](https://www.kpmg.com)). Les systèmes bancaires ou de trésorerie pourraient nécessiter des balises pour distinguer les intérêts sur emprunts des intérêts sur d'autres passifs non financiers.
- **Traitement des transactions** : Certaines transactions qui étaient autrefois enregistrées dans un seul bloc devront être scindées. Par exemple, les revenus d'intérêts d'une banque provenant de prêts aux clients alimenteront désormais la catégorie Opérationnelle au lieu de la catégorie Investissement (puisque le financement est l'activité principale), les règles de correspondance doivent donc changer. De même, les gains/pertes de change seront alloués en fonction de la catégorie de l'élément lié (comme confirmé par les discussions de l'IFRIC (Source: www.ifrs.org)). Cela peut nécessiter des modifications dans les systèmes ERP ou financiers pour marquer les transactions avec leur catégorie IFRS 18 à la source.
- **Consolidation et éliminations** : Dans les groupes multi-entités, les différences d'activités principales peuvent entraîner des décalages de classification lors de la consolidation. Par exemple, une filiale peut considérer un élément comme opérationnel, tandis qu'une autre le considère comme un financement ; le processus de consolidation doit donc réconcilier ces différences. En pratique, les groupes pourraient mettre à jour leurs modèles de consolidation pour s'assurer que les écritures de consolidation ne mélangent pas les catégories de manière inattendue.
- **Volume des informations à fournir** : L'IFRS 18 augmente généralement la **granularité** des informations requises (par exemple, la ventilation des charges par nature et les notes détaillées sur les MPM). Les entreprises doivent collecter des données pour ces notes, ce qui peut impliquer de nouveaux champs de données. Par exemple, pour présenter les composantes significatives de la ventilation « par nature », le système pourrait devoir suivre quelle part de chaque type de charge est incluse dans chaque ligne fonctionnelle. Comme le note KPMG, les entreprises pourraient devoir « ajouter de nouveaux points de données pour les informations à fournir » et modifier les contrôles pour garantir l'exhaustivité (Source: [kpmg.com](https://www.kpmg.com)) (Source: www.accountancyireland.ie).
- **Indicateurs de performance et KPI** : Si la direction utilisait des sous-totaux auto-définis (comme le « résultat opérationnel ajusté ») comme KPI ou bases budgétaires, ceux-ci pourraient devoir être recalculés. La définition du « Résultat opérationnel » selon l'IFRS 18 peut ne pas correspondre à l'ancienne définition interne. Comme le souligne KPMG, les systèmes de rémunération ou les clauses restrictives liés à des expressions telles que « résultat opérationnel » doivent être examinés de près (Source: [kpmg.com](https://www.kpmg.com)). Cela pourrait se répercuter sur les accords avec le personnel et les contrats de prêt, nécessitant potentiellement une renégociation pour éviter des ruptures involontaires de clauses sous les nouvelles définitions.

Compte tenu de ces domaines, EY et Deloitte soulignent tous deux l'importance de former une **équipe pluridisciplinaire (finance, informatique, RH, relations investisseurs)** et de mener une évaluation d'impact approfondie couvrant l'architecture des données, les processus comptables et les contrôles (Source: www.deloitte.com) (Source: www.ifrs.org). Les entreprises devraient également inventorier leur utilisation actuelle des mesures de performance pour identifier lesquelles sont des MPM et comment les intégrer.

Jugements, contrôles et formation

L'IFRS 18 contient de nombreux jugements et choix de méthodes comptables qui nécessitent une documentation et une application cohérente :

- **Détermination des activités commerciales principales** : Comme nous l'avons vu, la classification des éléments dépend souvent de ce que l'entité considère comme ses activités principales. Les entités ont besoin de politiques claires pour évaluer si une entreprise est une « entité de financement » ou une « entité d'investissement » selon les définitions de l'IFRS 18. Ces politiques doivent être documentées (et éventuellement revues par les auditeurs) pour justifier les décisions de classification. PwC note que des preuves telles que les structures de revenus ou les plans d'affaires peuvent être utilisées (Source: blog.pwc.lu). Pour les groupes opérant dans plusieurs secteurs, la cohérence du jugement entre les unités sera critique, bien que chaque entité déclarante doive effectuer sa propre évaluation pour se conformer à l'IFRS 18 (Source: blog.pwc.lu) (Source: www.accountancyireland.ie).
- **Classification d'éléments spécifiques** : L'IFRS 18 comporte des règles détaillées pour des éléments tels que les devises étrangères, les contrats hybrides et les dérivés. Par exemple, l'IFRIC a déjà publié des clarifications sur la manière de classer les dérivés utilisés pour la gestion du risque de change au sein des catégories (Source: www.ifrs.org) (Source: www.ifrs.org). Les entités devront intégrer ces orientations dans leurs politiques. Ces règles peuvent conduire à des « décalages » (comme un gain sur dérivé dans une catégorie compensant la perte sur le sous-jacent dans une autre), les entreprises doivent donc décider si elles s'appuient sur l'exemption pour « coût ou effort excessif » de l'IFRS 18 ou si elles réallouent les éléments pour éviter un désalignement (Source: www.ifrs.org).
- **Contrôles internes** : De nouveaux contrôles doivent être mis en place pour assurer la conformité à l'IFRS 18. Par exemple, des routines de validation pourraient signaler si une charge de sous-traitance a été classée par erreur dans la catégorie investissement (puisque la sous-traitance est une charge opérationnelle). Les procédures d'audit vérifieront désormais les rapprochements des MPM et l'exhaustivité des allocations par catégorie. La documentation de la correspondance du plan comptable avec les catégories IFRS devient un artefact de contrôle important.
- **Formation du personnel** : Avec autant de nouveaux concepts, une formation large est nécessaire. Les équipes financières, et même les gestionnaires d'unités opérationnelles, doivent comprendre la distinction entre opérationnel, investissement et financement. Les équipes de relations investisseurs et de communication doivent saisir les implications pour le reporting externe. Le changement est profond, la formation sur l'IFRS 18 devrait donc avoir lieu rapidement et être renforcée régulièrement jusqu'à l'adoption.

Plusieurs grands cabinets comptables citent la **formation et la communication** comme des étapes clés. Deloitte conseille de « former le personnel pour assurer une application et une compréhension appropriées des nouvelles classifications » (Source: www.deloitte.com). Les entreprises sont encouragées à dialoguer tôt avec les auditeurs et les régulateurs, et éventuellement à organiser des sessions éducatives (par exemple, la Fondation IFRS et l'EFRAG ont organisé des séminaires sur l'IFRS 18 pour les entreprises) afin de s'assurer que toutes les parties prenantes ont une compréhension commune.

Impact sur la communication financière

L'IFRS 18 affectera considérablement la manière dont les entreprises commentent leurs résultats financiers :

- **Reporting intermédiaire et prévisions** : Lors de la présentation des résultats intermédiaires pour 2026, les entreprises peuvent choisir (ou, dans certains cas, être tenues) de reformuler les KPI narratifs en fonction des nouvelles catégories. Par exemple, si les prévisions internes d'une entreprise pour 2026 utilisaient le « résultat opérationnel » (ancienne définition), elle devra préciser que les comparatifs 2026 sous le « résultat opérationnel » IFRS 18 ne sont pas directement la même mesure. Les analystes pourraient avoir besoin d'orientations pour interpréter les lignes de tendance dont la structure change.
- **Communiqués de presse et conférences téléphoniques** : Étant donné que l'IFRS 18 intègre de nombreux indicateurs « non-GAAP » à l'intérieur des états financiers, les entreprises doivent se préparer à expliquer ces changements dès le départ. Les équipes de relations investisseurs devront probablement accompagner les analystes dans la lecture des nouveaux états. Par exemple, une entreprise pourrait publier un tableau de conversion montrant à quoi ressembleraient les chiffres publiés en 2025 sous l'IFRS 18, dans le cadre de sa communication financière. La transparence est ici cruciale pour éviter toute confusion sur des « bonds » ou des « chutes » apparents de sous-totaux qui seraient purement dus à des changements de classification.
- **Avertissements sur la comparabilité** : Comme l'IFRS 18 s'applique au niveau de l'entité déclarante, les émetteurs doivent rappeler aux parties prenantes que les comparatifs historiques ne sont pas directement comparables si l'entreprise (ou ses pairs) change sa désignation d'activité principale. Par exemple, le « résultat opérationnel » 2027 d'une entreprise d'électronique grand public pourrait inclure des revenus d'intérêts sur des contrats de location si le crédit-bail est devenu considéré comme une activité centrale. La direction doit souligner de tels changements dans les états financiers.

Les consultants suggèrent aux entreprises de commencer à solliciter leurs auditeurs et leurs comités d'audit dès maintenant. KPMG et EY insistent tous deux sur la nécessité de « stratégies de communication avec les investisseurs et le conseil d'administration » en amont de l'IFRS 18 (Source: www.deloitte.com) (Source: www.ey.com). Plus précisément, KPMG (Irlande) recommande d'impliquer les équipes de relations investisseurs **tôt** pour expliquer les changements à venir afin que les parties prenantes « comprennent déjà l'impact » au moment où la norme deviendra obligatoire (Source: kpmg.com).

Aspects réglementaires et juridiques

À l'échelle mondiale, l'IFRS 18 sera appliquée par toutes les juridictions qui utilisent déjà les normes IFRS. Par exemple, l'**International Accounting Standards Board** (IASB) a noté que tous les préparateurs IFRS seront concernés, « quels que soient leur taille ou leur secteur » (Source: blog.pwc.lu). En pratique, certains régulateurs locaux pourraient accorder des délais aux entités plus petites ou plus simples (par exemple, les référentiels IFRS pour les PME), mais pour les sociétés cotées et les grandes entreprises, le changement est obligatoire.

Au Royaume-Uni, le Financial Reporting Council (FRC) a reconnu l'impact de l'IFRS 18. Sous les normes IFRS adoptées par le Royaume-Uni, les entreprises suivront les exigences de l'IFRS 18, mais le FRC a prévu certains *expédients pratiques* pour les entités résidant au Royaume-Uni. Par exemple, l'allègement de l'ère COVID du FRC sur la fourniture d'une analyse des charges opérationnelles par nature a été étendu aux transitions IFRS 18 (permettant aux entités de conserver le format précédent en 2026) (Source: www.accountancyireland.ie). Cela suggère que les régulateurs reconnaissent la charge de travail et ont accordé un certain répit à court terme sur les exigences les plus gourmandes en données. Les entreprises devraient surveiller des orientations similaires dans d'autres régions (par exemple, de la part de la Commission européenne ou des régulateurs locaux des marchés financiers) visant à faciliter la transition.

Notamment, l'IFRS 18 est une **norme internationale** ; elle définit effectivement une nouvelle norme mondiale pour le compte de résultat. Il ne s'agit pas d'un développement limité à l'Asie ou à l'Europe ; les préparateurs en Afrique, en Amérique latine et ailleurs appliquant les IFRS adopteront également ces changements. Pour les sociétés cotées sur plusieurs places (par exemple, double cotation US/UE), une question intéressante est la réponse des normes U.S. GAAP. Début 2026, le Financial Accounting Standards Board (FASB) des États-Unis n'avait pas publié de norme comparable. Par conséquent, les entreprises publiant selon les deux référentiels pourraient avoir des formats de compte de résultat différents (bien que les U.S. GAAP aient historiquement utilisé des libellés plus fixes que l'IAS 1). La manière dont les émetteurs américains communiqueront ces différences (par le biais de rapprochements entre les chiffres IFRS et U.S.) sera un sujet d'intérêt pour les analystes mondiaux.

Perspectives sectorielles

Bien que l'IFRS 18 s'applique à tous les secteurs, certains secteurs en ressentiront les effets plus intensément.

- **Banques et institutions financières** : L'IFRS 18 contient des **dispositions spéciales pour les banques et les sociétés de financement**, car pour elles, le financement est une activité centrale. Dans ces cas, de nombreux éléments qui se trouveraient normalement dans les catégories Investissement ou Financement sont reclassés en Opérationnel (Source: www.pwc.com) (Source: blog.pwc.lu). Par exemple, les intérêts perçus sur les prêts aux clients et les charges d'intérêts sur les dépôts alimenteront tous deux le résultat opérationnel plutôt que d'être l'un en opérationnel et l'autre en financement. De même, les revenus de placement peuvent être traités comme opérationnels. EY note que les entités fournissant du financement auront ainsi un « résultat opérationnel » qui capture effectivement l'ensemble de leur compte de résultat (Source: www.deloitte.com) (Source: www.ey.com). L'effet pratique est de simplifier les comptes de résultat bancaires et financiers (une seule grande catégorie opérationnelle) et d'aligner leurs états financiers sur leurs modèles d'affaires. Cependant, cela signifie également que les banques doivent s'assurer que les balises système classent correctement tous les intérêts dans le bloc Opérationnel. Les régulateurs surveilleront de près la cohérence du traitement (par exemple, pour déterminer si une dette de location est une dette de financement, etc.).
- **Entités d'investissement / Assurance** : Les entités dont l'activité est l'investissement (comme les compagnies d'assurance ou les fonds de capital-investissement) ont des règles spéciales similaires. Si l'activité d'investissement (comme la détention d'immeubles de placement ou de titres) est déclarée comme activité principale, les rendements de ces actifs vont dans la catégorie Opérationnel au lieu d'Investissement. Cela garantit, par exemple, que les rendements d'investissement de base d'un fonds d'investissement apparaissent dans le résultat opérationnel. Étant donné que l'IFRS 17 (Assurance) et d'autres normes peuvent interagir, les assureurs devront réconcilier les revenus/résultats IFRS 17 avec les catégories IFRS 18. Des sessions éducatives (telles que celles de l'EFRAG/IASB) ont déjà abordé ces questions spécifiques au secteur.
- **Industrie manufacturière, vente au détail et technologie** : Les entreprises non financières doivent évaluer avec soin leurs « activités principales ». Comme le souligne PwC, de nombreux détaillants ou fabricants pourraient constater que leurs propres activités de financement (comme les programmes de crédit client) sont qualifiées de principales, attirant des éléments tels que les revenus d'intérêts dans le résultat Opérationnel (Source: blog.pwc.lu). Les entreprises des secteurs de la technologie ou des services disposant d'importants portefeuilles

d'investissement pourraient devoir reconsidérer ce qui relève de l'« investissement » par rapport à l'« opérationnel ». Cela peut nécessiter un dialogue avec les conseils d'administration sur la manière de présenter la performance. L'essentiel est que l'IFRS 18 définit ce qui est « central » pour une entité, ce qui peut affecter la marge opérationnelle publiée, etc.

- **Conglomérats et groupes diversifiés** : Comme noté plus haut, les groupes ayant plusieurs secteurs d'activité sont confrontés au défi que l'IFRS 18 s'applique à chaque « entité ». Une société mère et une filiale pourraient avoir des conclusions différentes sur les activités principales, entraînant des différences de rapprochement lors de la consolidation. Deloitte avertit que des jugements séparés peuvent entraîner des reclassifications dans les résultats consolidés (Source: blog.pwc.lu) (Source: www.accountancyireland.ie). Les multinationales devraient veiller à la cohérence entre les juridictions, ainsi qu'à l'alignement des pratiques de reporting avec les informations sectorielles (IFRS 8) et entre les IFRS et les éventuelles branches en normes locales.

Dans chaque cas, les entreprises s'appuient souvent sur leurs pairs du secteur et sur les références des analystes pour décider de la manière d'appliquer l'IFRS 18 de façon « standard ». Toutefois, l'IFRS 18 est suffisamment large pour que les entreprises évitent toute copie mécanique et se concentrent plutôt sur une représentation fidèle de leurs propres activités. Les analystes s'adapteront probablement au nouveau régime en comparant « ce qui est comparable » d'un secteur à l'autre (aidés notamment par les sous-totaux normalisés), mais lors de l'année de transition, ils devront prêter attention aux informations spécifiques sur le classement fournies par chaque entreprise.

Analyse détaillée des changements apportés par l'IFRS 18

Comparaison entre l'IFRS 18 et l'IAS 1 (norme précédente)

ASPECT	IAS 1 (AVANT IFRS 18)	IFRS 18 (NOUVELLE NORME)
Catégories de produits/charges	Aucune catégorie imposée (libellés flexibles basés sur les éléments significatifs) (Source: www.accaglobal.com). Les entreprises utilisaient souvent le chiffre d'affaires, le coût des ventes, les frais de vente et de distribution, les frais administratifs, etc.	<i>Cinq catégories</i> sont requises : Exploitation, Investissement, Financement, Impôt sur le résultat, Activités abandonnées (Source: www.deloitte.com) (Source: blog.pwc.lu). Les éléments doivent être affectés à une seule catégorie.
Sous-totaux définis (P&L)	Seul le Résultat net final est requis. Aucun sous-total intermédiaire normalisé (marge brute facultative, autres à la discrétion de l'entité) (Source: www.accaglobal.com) (Source: blog.pwc.lu).	Deux nouveaux sous-totaux obligatoires : Résultat d'exploitation et Résultat avant financement et impôts sur le résultat (Source: www.ifrs.org) (Source: blog.pwc.lu). (Le résultat net reste obligatoire). Tous les sous-totaux doivent être clairement libellés.
Mesures de la performance de la direction (MPM)	Non reconnues ; mesures non-PCGR présentées en dehors des états financiers (le cas échéant) sans règle de publication formelle.	Obligation de fournir toutes les MPM liées au compte de résultat dans une note unique, avec explication et rapprochement avec les sous-totaux IFRS (Source: kpmg.com) (Source: blog.pwc.lu) (soumis à l'audit).
Présentation des charges (Nature vs Fonction)	Au choix par nature, par fonction ou mixte (Source: www.accaglobal.com). Si par fonction, certaines informations complémentaires par nature étaient souvent données volontairement.	Directives explicites : les entités choisissent par nature, par fonction ou mixte ; si la présentation est par fonction, elles doivent fournir un tableau par nature pour les éléments pertinents (Source: www.pwc.com) (Source: www.accaglobal.com). Le format et la méthode doivent être précisés.
Regroupement et ventilation	L'IAS 1 donnait des directives générales sur l'importance relative pour la ventilation des informations (Source: www.ifrs.org). Les pratiques variaient. Les sous-totaux étaient souvent regroupés par commodité.	Principes détaillés : regrouper les éléments ayant des caractéristiques similaires ; ventiler dans le cas contraire ; décourager les libellés « autres » non définis (Source: kpmg.com) (Source: www.accountancyireland.ie). Plus d'éléments devront probablement être présentés séparément s'ils sont significatifs.
Lignes « Autres » non spécifiques	Courantes (ex. « Autres charges d'exploitation ») sans limite explicite. La divulgation de la composition était souvent limitée.	L'utilisation du terme « autres » est découragée. S'il est utilisé, les entités doivent fournir des ventilations ou des explications supplémentaires (Source: kpmg.com) (Source: www.accountancyireland.ie).
Champ d'application de la norme	L'IAS 1 couvrait l'ensemble de la présentation et des informations à fournir ; champ d'application assez large avec divers amendements.	L'IFRS 18 se concentre sur la présentation et les informations à fournir ; de nombreux paragraphes de l'IAS 1 ont été transférés vers l'IFRS 8, l'IAS 7, etc. (Source: www.ifrs.org) (Source: www.ifrs.org). Certains aspects (ex. présentation des ARES) restent dans l'IAS 1 ou ont été déplacés.
Date d'entrée en vigueur	Remplacée (révisée en 2007, nouvelles règles en 2011, etc.). Les derniers paragraphes de l'IAS 1	Applicable pour les exercices annuels ouverts à compter du 1er janvier 2027. Application anticipée autorisée. S'applique

ASPECT	IAS 1 (AVANT IFRS 18)	IFRS 18 (NOUVELLE NORME)
	(ex. sur la nature vs fonction, ARES) s'appliquent jusqu'au remplacement.	de manière rétrospective avec comparatifs (Source: www.ifrs.org) (Source: www.accountancyireland.ie).

Sources : Norme IFRS 18 et IAS 1 (l'IFRS 18 remplace l'IAS 1) (Source: www.ifrs.org), actualités de la Fondation IFRS (Source: www.ifrs.org), synthèses de cabinets d'audit (Source: www.accaglobal.com) (Source: kpmg.com) (Source: blog.pwc.lu).

Analyse : Le tableau montre comment l'IFRS 18 codifie des pratiques qui étaient auparavant facultatives ou inexistantes. Sous l'IAS 1, les entreprises disposaient d'une grande latitude pour structurer leur compte de résultat ; l'IFRS 18 impose une structure uniforme. Elle introduit de la comparabilité en rendant obligatoires des sous-totaux clés et en formalisant le traitement de mesures que certaines entreprises utilisaient de manière officieuse. Elle prévoit également des règles de divulgation plus précises, ce qui signifie que les préparateurs qui traitaient les « Autres charges d'exploitation » comme des zones d'ombre devront désormais les détailler. Dans l'ensemble, l'IFRS 18 accroît la normalisation au détriment d'une certaine flexibilité antérieure (Source: www.deloitte.com) (Source: blog.pwc.lu).

Exemples de catégories et de classements

Les cinq catégories de l'IFRS 18 peuvent être résumées (avec exemples) comme suit :

CATÉGORIE	DESCRIPTION	ÉLÉMENTS TYPES (EXEMPLES)
Exploitation	Catégorie par défaut (« résiduelle ») principalement pour les activités principales d'une entité. Elle inclut tout produit ou charge non explicitement classé ailleurs (Source: www.leash.co.za) (Source: blog.pwc.lu).	

- **Produits/charges des activités centrales** : ex. chiffre d'affaires, coût des ventes, R&D, frais de vente, généraux et administratifs, coûts de production (pour un fabricant).
- **Autres éléments** : ajustements FIFO/LIFO, certains gains/pertes de change sur les actifs opérationnels, charges sur « autres » passifs (comme les coûts des services au titre des retraites).
- **Éléments inhabituels** : même les éléments volatils ou rares restent ici, sauf si l'IFRS en spécifie autrement (ex. un gain exceptionnel important peut figurer en Exploitation).

| **Investissement** | Éléments provenant d'actifs qui génèrent des rendements *indépendamment* des activités principales de l'entité (Source: www.leash.co.za). Inclut les rendements sur les investissements passifs ou les entreprises associées. |

- Quote-part du résultat des entreprises associées et coentreprises (Source: www.accaglobal.com).
- Intérêts et dividendes sur la trésorerie excédentaire (si l'investissement n'est pas l'activité principale) (Source: www.pwc.com) (Source: www.accaglobal.com).
- Revenus locatifs provenant d'immeubles de placement (sauf si l'investissement immobilier est l'activité principale).
- Gains ou pertes sur la vente d'actifs d'investissement à long terme.

| **Financement** | Produits/charges provenant de transactions visant uniquement à lever ou à rémunérer le capital (Source: www.accaglobal.com). Couvre les coûts liés aux intérêts et aux instruments de financement. |

- Charges d'intérêts sur les emprunts bancaires, les obligations.
- Produits d'intérêts sur les créances de financement si le financement est une activité principale (sinon, ces intérêts vont en Investissement) (Source: www.deloitte.com) (Source: blog.pwc.lu).
- Variations de juste valeur sur les instruments de dette.
- Désactualisation des provisions (ex. provisions pour garanties, démantèlement) – considérée comme une composante de financement.
- Dividendes déclarés sur les passifs financiers (ex. dividendes sur actions privilégiées traitées comme des dettes).

| **Impôts sur le résultat** | Charge ou produit d'impôt au titre des périodes courantes et antérieures (IAS 12). | Impôt courant, charge d'impôt différé (pas de changement par rapport à l'IAS 1). | | **Activités abandonnées** | Résultat des segments qui répondent aux critères de cession ou d'actifs détenus en vue de la vente (IFRS 5). | Profit/perte sur la cession d'une filiale, résultats d'une branche d'activité abandonnée. |

[Voir les commentaires de l'ACCA et de l'IFRS pour les règles détaillées (Source: www.accaglobal.com) (Source: www.ey.com).]

Points clés de l'exemple : Notez que la catégorie *Exploitation* est un fourre-tout – essentiellement tout ce qui ne répond pas aux critères plus stricts des autres catégories. Cependant, l'Exploitation est toujours subdivisée par nature ou par fonction (ex. vente vs administration). Le classement de tout élément dépend du contexte : par exemple, les produits d'intérêts vont en Investissement pour la plupart des entreprises, mais en Exploitation pour une banque, selon les règles spéciales de l'IFRS 18 (Source: www.deloitte.com). Les gains/pertes de change suivent de la même manière l'élément sous-jacent (comme le précise l'IFRIC) (Source: www.ifrs.org) (Source: www.ifrs.org). Ce tableau souligne comment l'IFRS 18 force toutes les transactions dans un cadre clair, là où les entreprises pouvaient auparavant bénéficier d'une certaine marge de manœuvre.

Présentation du compte de résultat : par nature ou par fonction

Sous l'IAS 1, les entreprises pouvaient présenter leurs charges soit **par fonction** (regroupées en coût des ventes, administration, R&D, etc.), soit **par nature** (regroupées par type de charge, ex. dotations aux amortissements, salaires) (Source: www.accaglobal.com). L'IFRS 18 maintient ce choix mais l'assortit de nouvelles exigences. Une entité doit décider quelle méthode fournit l'« information la plus utile » pour son modèle économique (Source: www.pwc.com).

- En cas de présentation **par fonction**, les entreprises doivent en outre fournir, dans les notes, une analyse des charges **par nature** (fournissant ainsi une double perspective) (Source: www.pwc.com). Par exemple, un fabricant publiant une ligne « coût des ventes » dans le compte de résultat doit également montrer quelle part de ce coût est constituée de matières premières, de main-d'œuvre, d'amortissements, etc.
- En cas de présentation **par nature** directement dans l'état, aucune ventilation supplémentaire n'est imposée (chaque ligne étant déjà à un niveau de détail par nature).
- Les approches mixtes sont autorisées (certaines charges par fonction, d'autres par nature), mais la base doit être claire (ex. libeller distinctement les « coûts d'amortissement ») (Source: www.accaglobal.com).

L'IFRS 18 exige explicitement que les entités justifient leur choix de présentation et l'appliquent de manière cohérente. Au fil du temps, les entreprises se normaliseront probablement en interne sur une seule approche, mais l'IFRS 18 les oblige à faire ce choix consciemment et à collecter les données pertinentes. Un effet notable : si une entreprise passe d'une présentation par fonction à une présentation par nature (ou vice versa) comme cela est permis, elle doit assurer la comparabilité et expliquer le changement, en retraçant potentiellement les chiffres comparatifs.

Regroupement et ventilation dans les notes

Au-delà de la structure même des états financiers, les directives de l'IFRS 18 sur le regroupement et la ventilation s'appliquent également aux notes. Le principe est que **les informations partageant des caractéristiques communes doivent être présentées ensemble**, tandis que les informations dissemblables doivent être séparées pour éviter d'occulter des détails (Source: www.ifrs.org) (Source: www.accountancyireland.ie). En pratique, cela pourrait affecter des éléments tels que les informations sectorielles géographiques ou les notes sur les postes du bilan : par exemple, une entité devrait regrouper les éléments évalués sur la même base ou soumis aux mêmes risques, et ne pas dissimuler un élément significatif à l'intérieur d'un sous-total « autres » dans les notes.

Par exemple, si une note présente le chiffre d'affaires par produit, les directives de l'IFRS 18 impliquent que seuls les produits présentant des caractéristiques véritablement différentes (par exemple, des marges bénéficiaires ou des profils de risque distincts) devraient faire l'objet de lignes séparées. Les produits mineurs doivent être regroupés, à moins qu'ils ne deviennent significatifs. Il s'agit d'un changement subtil qui exige des préparateurs qu'ils réfléchissent de manière plus délibérée à la structure des notes. Comme l'a commenté KPMG, l'IFRS 18 a « renforcé les directives sur la manière dont les entreprises regroupent les informations dans les états financiers » (Source: www.ifrs.org), ce qui signifie que les entités réexamineront probablement non seulement le compte de résultat, mais aussi l'ensemble des notes pour plus de clarté.

Un corollaire est que l'IFRS 18 met l'accent sur la connectivité : les notes doivent être clairement liées au corps des états financiers. Par exemple, l'IFRS 18 introduit une note où tous les IPD (indicateurs de performance définis par la direction) font l'objet d'un rapprochement — liant ainsi directement ces éléments à la structure du compte de résultat. De plus, tout reclassement (dû au jugement sur les activités principales) devrait être évident à partir des ventilations dans les notes (par exemple, en illustrant ce qui aurait été classé en investissement mais se trouve en exploitation). Ainsi, l'IFRS 18 favorise une narration cohérente entre les sous-totaux du compte de résultat et les informations fournies dans les notes.

Études de cas et exemples

Pour illustrer les effets de l'IFRS 18, considérons ces scénarios hypothétiques :

Étude de cas 1 : Entreprise manufacturière

Scénario : ABC Manufacturing Co. est un fabricant européen de pièces automobiles doté d'une activité traditionnelle. Sous IAS 1, le compte de résultat d'ABC (2025) pourrait ressembler à ceci : Chiffre d'affaires – Coût des ventes = Marge brute ; puis Frais de vente/administratifs = Résultat opérationnel ; plus les coûts de financement sous la ligne ; puis l'impôt ; puis le résultat net. ABC communique également souvent l'« EBITDA » et le « Résultat ajusté » dans ses présentations aux investisseurs (mais pas dans le compte de résultat audité).

Impact de l'IFRS 18 : En 2027 (avec les comparatifs de 2026), ABC doit présenter les catégories de l'IFRS 18. On suppose que l'« exploitation » est son activité principale. Ainsi :

- **Catégorie exploitation** : elle comprendra son chiffre d'affaires habituel, le coût des ventes et les frais de vente et administratifs. Son « Résultat opérationnel » sera comparable au résultat opérationnel pré-IFRS 18 (puisque le financement n'est pas une activité centrale).
- **Catégorie investissement** : elle pourrait inclure des éléments tels que les intérêts perçus sur l'excédent de trésorerie ou la quote-part du résultat d'une entreprise associée (le cas échéant), ainsi que les gains/pertes sur des ventes d'actifs occasionnelles. Pour ABC, cela pourrait ne pas être significatif chaque année, mais des éléments tels que les subventions de R&D ou les subventions gouvernementales (si elles ne sont pas centrales) pourraient également y figurer.
- **Catégorie financement** : elle ne comprendra désormais que les activités de financement pur. Cela signifie que les intérêts sur toute dette ou les intérêts sur contrats de location apparaîtront ici. Sous IAS 1, ABC aurait pu placer les charges d'intérêts sous « charges financières » après le résultat opérationnel — cela reste similaire, mais l'IFRS 18 exige qu'elles soient *entièrement* dans la catégorie financement. Si ABC avait un régime de retraite à prestations définies, la composante du coût des services reste en exploitation (au titre des « frais de personnel »), mais le coût des intérêts sur le passif de retraite passe en financement (où il se trouvait peut-être déjà auparavant).
- **Sous-totaux obligatoires** : ABC introduira le « Résultat opérationnel » (qui correspond effectivement à l'EBIT dans ce cas) dans le corps de l'état financier. Elle présentera également le « Résultat avant financement et impôts sur le résultat » (qui, pour ABC, est probablement identique au résultat opérationnel, puisqu'elle n'a pas d'éléments distincts « hors financement, hors impôts »). Enfin, le « Résultat net » figure en bas, comme d'habitude.

Indicateurs non conformes aux PCGR d'ABC : Supposons qu'ABC mette souvent en avant l'EBITDA = Résultat opérationnel + Amortissements. Sous l'IFRS 18, l'EBITDA est un IPD (un sous-total de type opérationnel utilisé en dehors des états financiers). L'IFRS 18 exige qu'ABC inclue l'EBIT (ce qu'elle fait désormais via le résultat opérationnel) et fournisse une note où l'« EBITDA » (son IPD) fait l'objet d'un rapprochement. La note détaillera comment elle est passée du résultat opérationnel à l'EBITDA ajusté (en réintégrant les amortissements et tout autre ajustement utilisé précédemment) (Source: kpmg.com) (Source: www.accountancyireland.ie). Cela accroît la transparence : les investisseurs verront exactement quels sont les ajustements, avec les effets fiscaux et les éventuels éléments d'intérêts non contrôlés présentés.

Implications : Pour 2026, ABC doit retraiter le compte de résultat de l'exercice précédent au format IFRS 18. Elle prépare des tableaux explicatifs pour montrer aux investisseurs comment les chiffres de 2026 (auparavant uniquement dans l'ancien format) apparaîtraient dans les nouvelles catégories. Elle met à jour son système comptable : par exemple, elle code tous les comptes de charges avec des balises « par nature » afin de pouvoir facilement produire un rapport par nature si elle le souhaite. Elle s'assure que les intérêts sur les emprunts bancaires sont clairement identifiés comme « Exploitation (financement principal) » ou « Financement » selon les nuances. Elle réécrit les notes annexes ; par exemple, la ventilation des charges opérationnelles par nature si elle présentait auparavant par fonction.

Étude de cas 2 : Banque commerciale

Scénario : La banque XYZ est une grande banque internationale pour laquelle le prêt et le financement des clients constituent l'activité principale. Sous IAS 1, son compte de résultat pourrait présenter le produit net d'intérêts comme rubrique principale, puis les revenus hors intérêts (commissions, gains de transaction) pour arriver au résultat opérationnel.

Impact de l'IFRS 18 : L'IFRS 18 s'adresse spécifiquement aux banques : parce que le financement des clients est une activité principale pour XYZ, la plupart des flux d'intérêts vont dans la catégorie exploitation :

- **Catégorie exploitation** : comprend tous les produits et charges d'intérêts provenant des prêts/dépôts (les produits de base de la banque), ainsi que les revenus de commissions et les gains de transaction (puisque'ils sont opérationnels dans une banque). En effet, presque tout est regroupé dans l'exploitation — par exemple, les intérêts sur les dépôts (charge) et les intérêts sur les prêts (produit) se retrouvent tous deux en exploitation.
- **Catégorie investissement** : pourrait inclure les revenus provenant de placements d'excédents de trésorerie gérés de manière indépendante (le cas échéant), mais en pratique, le vaste portefeuille de négociation et d'investissement d'une banque peut également être considéré comme

faisant partie du financement/investissement de base. Les règles sont telles que les rendements bancaires standards restent de toute façon majoritairement en exploitation (Source: www.deloitte.com).

- **Catégorie financement** : pour une banque, seuls les coûts de levée de capitaux dans un sens non commercial pourraient subsister (par exemple, l'émission de dette subordonnée destinée uniquement à financer les prêts). Mais même ici, parce que l'activité principale de XYZ est la finance, une grande partie de cela pourrait sans doute aller en exploitation. L'IFRS 18 permet à une banque de traiter certains éléments liés au financement comme de l'exploitation pour refléter la réalité.
- **Sous-totaux** : XYZ présentera un chiffre de « Résultat opérationnel » qui agrège essentiellement tous les revenus et charges bancaires normaux avant impôts. Elle présentera également le « Résultat avant financement et impôts » (mais pour une banque, cela peut encore une fois égaler le résultat opérationnel, puisqu'il n'y a pas de catégories supplémentaires à extraire), et le résultat net comme d'habitude.

Comme les banques communiquent souvent des indicateurs tels que la marge nette d'intérêts et le rendement des actifs, l'IFRS 18 apporte de la clarté en les montrant directement dans les états financiers audités. Cependant, XYZ peut toujours utiliser un indicateur tel que le « résultat sous-jacent » excluant certains éléments exceptionnels ; sous l'IFRS 18, il s'agit d'un IPD nécessitant un rapprochement.

Implications : Les systèmes financiers de XYZ distinguent peut-être déjà les comptes de « coût de financement » des comptes de « prêts clients », mais désormais ces distinctions correspondent aux catégories IFRS. Les méthodes comptables de la banque indiqueront explicitement quels éléments d'intérêts sont considérés comme n'étant **pas** des activités de financement (pour une banque, la part des intérêts sur les emprunts ayant financé les prêts aux clients pourrait rester en exploitation). Elle devra s'assurer que le chiffre du produit net d'intérêts (couramment utilisé par les analystes) concorde avec le résultat opérationnel défini par l'IFRS. Pour les informations à fournir, XYZ devra probablement ajouter une note par nature (si elle présente par fonction) — par exemple, en divisant les « Autres charges opérationnelles » en salaires, informatique, etc., puisque l'IFRS 18 attend des détails.

Ce changement surprendra initialement certains analystes (par exemple, une baisse des charges de financement publiées parce qu'elles ont été absorbées par l'exploitation), mais avec le temps, il crée un compte de résultat axé sur les opérations bancaires de base. Selon les partisans de l'IFRS 18, cela permet de se concentrer plus facilement sur la rentabilité opérationnelle réelle de la banque (Source: www.deloitte.com) (Source: www.ey.com). Dans ses commentaires publics, une banque pourrait souligner comment les changements de l'IFRS 18 s'alignent désormais sur la manière dont les investisseurs perçoivent informellement les comptes (par exemple, l'IFRS 18 ancre tout le financement client dans le résultat opérationnel, correspondant aux modèles des analystes).

Étude de cas 3 : Entreprise technologique avec financement client

Scénario : TechCo est un fabricant de matériel technologique basé aux États-Unis qui vend des équipements avec des options de financement interne. Ses clients paient souvent sur 3 à 5 ans. Sous IAS 1, le compte de résultat de TechCo présente les ventes de produits et les coûts associés (Exploitation), et les produits d'intérêts (Investissement), car elle considérait le financement comme accessoire.

Impact de l'IFRS 18 : Le test de l'activité commerciale principale de l'IFRS 18 modifie cette situation. Si TechCo conclut que le financement de ses produits est une « activité de financement principale » (ce qui est probable, compte tenu de l'importance de sa branche financière), alors les intérêts perçus sur les prêts aux clients *doivent* être transférés dans la catégorie exploitation (Source: www.deloitte.com) (Source: blog.pwc.lu). En effet, le résultat opérationnel de TechCo comprendra à la fois les marges sur les produits et les marges sur le financement.

À l'inverse, toute charge d'intérêts que TechCo encourt sur ses emprunts (pour financer les prêts) ira également en exploitation (puisque'elle lève des fonds pour soutenir le financement de base des clients). Strictement parlant, cela signifierait que la catégorie financement de TechCo pourrait finir par être minime.

Implications : TechCo devra expliquer aux analystes que son résultat opérationnel de 2027 inclut ce qui était auparavant publié comme « Revenus d'investissement ». Elle pourrait constater que sa marge opérationnelle semble améliorée (puisque les produits d'intérêts ont été réintégrés) et devra préciser que cela reflète un changement de classification et non une nouvelle rentabilité. Les indicateurs clés de performance internes de la direction (peut-être l'EBITDA) devront être ajustés pour permettre une comparaison à périmètre constant. Les régulateurs, s'ils comparent TechCo à des fabricants purs, devront noter que le résultat opérationnel de TechCo paraît désormais plus élevé en raison de la classification.

Enseignements de l'hypothèse : Ce type de cas souligne les jugements requis par l'IFRS 18 pour déterminer les activités principales. Comme le note le blog de PwC, de nombreuses entreprises (même manufacturières) pourraient constater que le financement client les pousse dans la catégorie « financement en tant qu'activité principale » (Source: blog.pwc.lu). Chaque entreprise doit justifier sa catégorisation sur la base de preuves (comme le volume des créances de financement par rapport aux ventes de produits). Le résultat offre plus de perspectives mais nécessite également une communication prudente.

Formats illustratifs du compte de résultat

Pour comparer les structures traditionnelles et celles de l'IFRS 18, le Journal of Accountancy a fourni un exemple schématique. Il oppose une présentation par fonction (accent sur la marge brute) à une présentation par nature (accent sur les coûts sous-jacents) sous IFRS 18 (Source: www.journalofaccountancy.com). Les deux aboutissent au même résultat net, mais les sous-totaux intermédiaires et l'ordre diffèrent. Par souci de brièveté, nous les décrivons textuellement :

- **Par fonction (IFRS 18)** : présente le « Coût des ventes » et la « Marge brute » en haut, puis détaille les « Frais de vente et administratifs » (fonction). Le résultat opérationnel suit. Ensuite, le financement (intérêts, etc.) est séparé, puis l'impôt sur le résultat, puis le résultat net.
- **Par nature (IFRS 18)** : présente d'emblée de larges catégories de charges (par exemple, Amortissements, Salaires, Matières premières), se combinant pour former un « Résultat opérationnel » (calculé au bas de la catégorie exploitation). Suivent des lignes similaires pour le financement et l'impôt.

Cet exemple illustre que l'IFRS 18 ne prescrit pas une méthode unique ; les entreprises peuvent choisir celle qui, selon elles, reflète le mieux leur structure de coûts. Mais surtout, les deux formats doivent toujours fournir les nouveaux sous-totaux (résultat opérationnel) et la répartition par catégorie (par type de financement). L'exemple souligne, comme l'indique l'IFRS 18, qu'une même réalité économique peut être présentée de deux manières valables, et que le rôle de l'IFRS 18 est de s'assurer que, dans les deux cas, les sous-totaux clés sont clairement affichés (Source: www.journalofaccountancy.com) (Source: www.accountancyireland.ie).

Discussion des implications et perspectives

Avantages de l'IFRS 18

Comparabilité accrue : En standardisant le format du compte de résultat, l'IFRS 18 permet une comparaison « à périmètre comparable » entre les entreprises et les secteurs (Source: blog.pwc.lu) (Source: www.ey.com). Toutes les entreprises présenteront le même ensemble de rubriques et de totaux de base, de sorte que les investisseurs pourront comparer directement, par exemple, les marges de résultat opérationnel. Les recherches sur l'analyse des états financiers indiquent que l'incohérence des libellés et des structures constitue un obstacle majeur ; l'IFRS 18 s'attaque directement à ce problème de longue date (Source: www.journalofaccountancy.com) (Source: www.ey.com).

Plus grande transparence des mesures non conformes aux PCGR : L'intégration des IPD dans les états financiers oblige la direction à justifier tout ajustement. Des études ont montré que de nombreuses entreprises s'appuyaient sur des indicateurs alternatifs de performance (IAP) mal définis ; les auditeurs avaient un contrôle limité. L'IFRS 18 exige un rapprochement, éliminant ainsi le « jeu de devinettes » sur la relation entre les indicateurs ajustés et les chiffres IFRS (Source: www.journalofaccountancy.com) (Source: blog.pwc.lu). Cela devrait réduire les opportunités de « gestion des résultats par reclassement » et accroître la crédibilité des indicateurs publiés.

Alignement avec la logique métier : L'IFRS 18 est souvent saluée pour mieux aligner les états financiers avec la vision opérationnelle de la direction. Par exemple, présenter toutes les charges opérationnelles dans un seul bloc et isoler les coûts de financement fait écho au concept familier d'EBIT. La Fondation IFRS et les professionnels soulignent que l'IFRS 18 permet aux parties prenantes de « se concentrer sur la performance opérationnelle de base de l'entreprise » (Source: www.deloitte.com), ce qui est crucial pour l'évaluation et l'analyse de crédit.

Accessibilité des données et numérique : Un état financier structuré est plus facile à encoder dans des bases de données et à analyser. Ceci est particulièrement important pour l'IA et l'analyse automatisée, car le Journal of Accountancy note que les exigences de données en temps réel nécessitent des sous-totaux standardisés (Source: www.journalofaccountancy.com). Les régulateurs pourraient également trouver plus facile d'effectuer des dépistages d'anomalies lorsque le format est uniforme.

Défis et critiques

Effort de mise en œuvre : Pratiquement tous les préparateurs et leurs auditeurs reconnaissent que la mise en œuvre de l'IFRS 18 est un projet d'envergure. Les modifications nécessaires aux systèmes informatiques, à la collecte de données et aux contrôles sont non négligeables (Source: kpmg.com) (Source: www.deloitte.com). Le blog de PwC qualifie carrément cela de « changement structurel » qui touchera « des systèmes aux processus jusqu'au reporting interne » (Source: blog.pwc.lu). Les petites entreprises aux ressources limitées pourraient trouver la charge particulièrement lourde, même si elles pouvaient théoriquement appliquer l'IFRS 18 à leur guise. Le délai (trois ans de préparation) est intentionnel, mais en réalité, certaines entreprises auront du mal à réaffecter du personnel après avoir absorbé les récents changements de l'IFRS 17 / IFRS 16.

Questions de jugement et de cohérence : L'IFRS 18 introduit de nouveaux domaines de jugement (détermination de l'activité principale, décisions de regroupement). Avec de tels éléments subjectifs, il peut y avoir des incohérences entre les entreprises ou même entre les filiales. Comme le note PwC, pour les conglomérats, cela « crée un véritable défi » puisque différentes parties du groupe peuvent parvenir à des conclusions divergentes (Source: www.accountancyireland.ie). À terme, on souhaite de moins en moins de jugements individuels significatifs ; l'IFRS 18 pourrait nécessiter un suivi continu pour assurer la cohérence et expliquer toute différence.

Risque de sur-information ou de complexité : La volonté de désagréger les éléments significatifs pourrait conduire certaines entreprises à surcharger les états financiers de détails mineurs, risquant ainsi d'obscurcir l'information plutôt que de la clarifier. Un équilibre doit être trouvé, et les auditeurs seront vigilants. De plus, l'insertion de davantage d'indicateurs de performance de la direction (MPM) dans les notes annexes rend les états financiers plus longs et plus complexes. Certains commentateurs craignent que si les entreprises traitent IFRS 18 comme un simple exercice de conformité, le compte de résultat ne devienne trop verbeux. Cependant, les directives de l'IFRS tentent de contrer cela en s'ancrant de manière disciplinée sur la « vision de la performance par la direction » (Source: kpmg.com).

Changement culturel dans le reporting : Particulièrement dans les régions où les entreprises mettent fortement en avant des chiffres non-GAAP, IFRS 18 impose un changement culturel. Au Royaume-Uni, dans les rapports stratégiques (la première partie des rapports annuels), les mesures de profit ajusté sont omniprésentes. Désormais, ces ajustements doivent être présentés dans les notes annexes de la seconde partie. Les entreprises devront coordonner soigneusement ce *qu'elles* présentent dans le rapport stratégique par rapport au contenu de la note IFRS 18, afin d'éviter les redondances ou les contradictions. Certains soutiendront que cela chevauche le reporting narratif de l'entreprise, mais la tendance est à l'intégration des mesures non-GAAP au sein des états financiers audités.

Coordination internationale avec les US GAAP : Comme mentionné précédemment, avec l'entrée en vigueur d'IFRS 18 et l'absence de contrepartie annoncée par le FASB, les investisseurs américains verront les émetteurs sous IFRS utiliser un format différent de ceux sous US GAAP. Bien que les normes elles-mêmes permettent une réconciliation des résultats réels, cette différence structurelle pourrait être source de confusion. Seul le temps dira si le FASB s'engagera dans une direction similaire. (Un projet mondial de présentation des « Produits » ou des « Charges » a été discuté au FASB il y a des années, mais aucun équivalent à IFRS 18 n'a émergé en date de 2025.)

Orientations futures

À l'avenir, IFRS 18 devrait être une norme stable, mais elle évoluera à travers la pratique et l'interprétation. Par exemple, le Comité d'interprétation des normes IFRS (IFRIC) publie déjà des décisions relatives à l'ordre du jour qui clarifient l'interaction d'IFRS 18 avec d'autres normes (par exemple, la gestion du change, des impôts ou des contrats de location) (Source: www.ifrs.org) (Source: www.ifrs.org). Les analystes et les préparateurs produiront pendant plusieurs années des tableaux et des logiciels de correspondance (mapping) entre IFRS 18 et IAS 1. L'IASB surveillera les problèmes d'application — par exemple, les investisseurs pourraient soumettre des demandes s'ils estiment que certaines informations sont insuffisantes sous IFRS 18.

Pour les entreprises, IFRS 18 pourrait également inciter à un réexamen des indicateurs de performance, voire de la stratégie commerciale. Par exemple, si le « Résultat opérationnel » est critique pour la communication avec les parties prenantes, certaines firmes pourraient ajuster leurs processus opérationnels pour optimiser cet indicateur. Une perspective d'avenir suggère que le reporting intégré ou les tableaux de bord pourraient s'appuyer sur les catégories clairement définies d'IFRS 18 pour une meilleure communication externe. Les entreprises ayant déjà implémenté des logiciels IFRS (par exemple, des outils de type « one-controller » ou de planification consensuelle) pourraient saisir ce changement pour harmoniser davantage leurs systèmes.

Sur le plan normatif, IFRS 18 pourrait éventuellement influencer les normes GAAP locales ou les équivalents IFRS nationaux. Les normalisateurs et les régulateurs surveilleront les conséquences imprévues. Par exemple, la nouvelle structure améliorera-t-elle ou faussera-t-elle l'évaluation de la qualité des bénéfices ? Des recherches académiques pourraient émerger pour comparer le reporting avant et après IFRS 18 afin de quantifier les effets sur la variance ou la persistance des profits. À l'échelle internationale, à mesure qu'IFRS 18 est mise en œuvre en Europe, en Asie et au-delà, les multinationales devront coordonner leurs publications (par exemple, la manière dont les IFRS adoptées par l'UE ajoutent des exclusions locales ou « carve-outs »).

Enfin, le développement d'IFRS 18 souligne une tendance de fond : le reporting financier devient plus structuré et plus connecté à la technologie et au comportement des investisseurs. Cela s'inscrit dans les initiatives plus larges de l'IASB (comme les cadres potentiels de reporting numérique). Comme le notent *CFO Magazine* et d'autres, IFRS 18 place les équipes financières « au cœur d'un monde en évolution rapide et axé sur les données » (Source: www.journalofaccountancy.com). Les dirigeants pourraient s'efforcer d'intégrer plus étroitement leur reporting financier à l'analyse de données et s'assurer que les données clés (comme les catégories IFRS 18) alimentent les tableaux de bord de KPI et les rapports du conseil d'administration.

Conclusion

IFRS 18 est une norme historique qui redéfinit la manière dont les entreprises présentent leur performance. Elle instaure clarté et comparabilité en imposant un format défini au compte de résultat, en intégrant les mesures non-GAAP et en renforçant les exigences de présentation. Pour l'exercice 2026, les entités comptables doivent s'attendre à entreprendre des changements majeurs : retraitement des états des exercices précédents, mise à niveau des systèmes, formation du personnel et affinement de leur stratégie de communication. Bien que la transition soit exigeante, les bénéfices potentiels — en particulier pour les investisseurs — sont significatifs. Des états financiers plus transparents et standardisés faciliteront une meilleure prise de décision sur les marchés de capitaux. Comme l'ont souligné les experts du secteur et les régulateurs, la clé du succès réside dans une préparation précoce et une évaluation d'impact robuste (Source: [kpmg.com](https://www.kpmg.com)) (Source: www.accountancyireland.ie).

En fin de compte, IFRS 18 invite les entreprises à « raconter leur histoire » de manière plus claire et plus connectée. Elle appelle les équipes financières à se réapproprier les fondements de leurs indicateurs clés et les conseils d'administration à s'assurer que le message adressé aux actionnaires est cohérent dans l'ensemble du rapport annuel. L'adoption d'IFRS 18 pourrait marquer le début d'une ère où les comptes de résultat à travers le monde se ressembleront plus que jamais. Les parties prenantes qui embrassent ce changement — en commençant dès maintenant par une planification de leur état de préparation — seront les mieux positionnées pour tirer parti de l'amélioration de la comparabilité et de la confiance promise par IFRS 18.

Références : L'analyse ci-dessus s'appuie sur les annonces et normes officielles de l'IFRS Foundation (Source: www.ifrs.org) (Source: www.ifrs.org), les orientations interprétatives (IFRIC) (Source: www.ifrs.org) (Source: www.ifrs.org), ainsi que les publications des principaux cabinets d'audit et organismes professionnels (KPMG (Source: [kpmg.com](https://www.kpmg.com)) (Source: www.accountancyireland.ie), PwC (Source: www.pwc.com) (Source: blog.pwc.lu), Deloitte (Source: www.deloitte.com) (Source: www.deloitte.com), EY (Source: www.ey.com), ACCA (Source: www.accaglobal.com) (Source: www.accaglobal.com), et le *Journal of Accountancy* (Source: www.journalofaccountancy.com) (Source: www.journalofaccountancy.com). Ces sources documentent les exigences, les fondements et les implications concrètes d'IFRS 18. Toutes les affirmations factuelles et citations de ce rapport sont étayées par les références citées.

Étiquettes: ifrs-18, compte-de-resultat, information-financiere, remplacement-ias-1, resultat-operationnel, mpm, normes-comptables

AVERTISSEMENT

Ce document est fourni à titre informatif uniquement. Aucune déclaration ou garantie n'est faite concernant l'exactitude, l'exhaustivité ou la fiabilité de son contenu. Toute utilisation de ces informations est à vos propres risques. Houseblend ne sera pas responsable des dommages découlant de l'utilisation de ce document. Ce contenu peut inclure du matériel généré avec l'aide d'outils d'intelligence artificielle, qui peuvent contenir des erreurs ou des inexactitudes. Les lecteurs doivent vérifier les informations critiques de manière indépendante. Tous les noms de produits, marques de commerce et marques déposées mentionnés sont la propriété de leurs propriétaires respectifs et sont utilisés à des fins d'identification uniquement. L'utilisation de ces noms n'implique pas l'approbation. Ce document ne constitue pas un conseil professionnel ou juridique. Pour des conseils spécifiques à vos besoins, veuillez consulter des professionnels qualifiés.